



La Gazette de l'UTR 65

Décembre 2023

S'ENGAGER POUR CHACUN

SOMMAIRE :

- ◆ Conseil de la vie sociale : p 1
- ◆ La formation syndicale : p 1 et 2
- ◆ La CSG , Erratum : p 2
- ◆ Agenda Européen : p 2
- ◆ Le développement UTR 65, L'ASSECO, permanence juridique, sortie culturelle : p 3
- ◆ Médecins généralistes, accès aux soins : p 4
- ◆ Proche Orient : p 5 - 6
- ◆ Présence de l'UTR : p 6
- ◆ RdV de l'UTR 65 : p 6

UTR 65 :

Téléphone:

07.81.38.84.65

Email :
hautespynes@
retraites.cfdt.fr

[Site local Cfdt UTR 65](#)

[Facebook](#)

[Lien Cfdt](#)

G
A
Z
E
T
T
E

N° 2

Conseil de la vie sociale

À l'heure où les rapports et articles se multiplient sur les conditions de vie en Ehpad ou autres maisons de retraite —principalement sur les dysfonctionnements, il nous paraît important de souligner le rôle du **Conseil de la vie sociale (CVS)** dans les établissements et services médico-sociaux. En effet, avec le CVS, ce sont les **droits collectifs** des usagers/résidents qui sont reconnus. Il est consulté et fait des propositions sur les questions relatives au fonctionnement de l'établissement: organisation, prix des services, projets de travaux, projet d'établissement, contrat de séjour etc. Un décret daté du 29 avril 2022 a apporté des modifications. La composition du CVS est

plus ouverte avec des représentants proche aidant et bénévole par exemple, ou la présence du médecin coordonnateur.

La CFDT a déjà impulsé des avancées mais continue à revendiquer : **l'augmentation du nombre** de représentants des résidents et familles, la **préservation de l'élection** et non la désignation des membres, la **concertation** et pas seulement la consultation du CVS, la mise en place de CVS pour les **services à domicile**, la **poursuite du mandat** en cas de décès du proche...

La participation d'adhérents de l'UTR à ces CVS est donc très importante. Le fait de travailler collectivement est un atout. **Faites-nous savoir si vous êtes déjà participant ou candidat à un CVS.**

La formation syndicale

Suite à notre résolution votée à l'Assemblée Générale de mars 2023, la commission s'est mise en place et a finalisé le plan de formation pour l'année 2024. En lien avec l'UCR, l'URR et l'URI afin de favoriser l'articulation entre structures de retraités et structures de salariés, l'UTR 65 vous présente ce plan de formations :

« **Adhérents CFDT bientôt en retraite** » Le passage de l'activité salariale à la situation de retraité est un moment important dans la vie des individus et pour la CFDT elle-même. Notre politique de développement dépend aussi de notre capacité à garder nos adhérents. Session de 2 jours

« **Accueil des nouveaux retraités** » Le nouveau retraité se pose souvent la question de l'utilité du syndicalisme retraité et de sa place. Cette journée d'accueil permet aux nouveaux retraités de comprendre le syndicalisme retraité, mais aussi de mieux connaître la CFDT. Session d'une journée

« **Mandatés dans les CDCA** » Le CDCA (Comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) est un lieu de représentation important pour l'UTR. Les mandatés CFDT y apportent le point de vue de la CFDT sur toutes les questions relatives à la vie des retraités et personnes âgées. Le lien entre l'UTR et le militant mandaté est une des bases du fonctionnement. Session de 2 jours

La formation syndicale (suite)

« **Prendre sa place dans la CFDT retraités** » Les nouveaux adhérents ne connaissent pas les dossiers qui concernent les retraités. Certains seraient prêts à y consacrer un peu de temps mais ils ne savent pas comment et à quels sujets se consacrer. Et pourtant, nombre d'entre eux disposent d'une expertise acquise pendant leur vie professionnelle. Les intégrer au travail du collectif est une opportunité à saisir. Pour eux et pour toute l'organisation. Session de 2 jours

« **Structurer une équipe syndicale** » Les collectifs (Conseil et Bureau) ont parfois beaucoup de mal à se repérer dans la structure syndicale. Quel est le rôle de chacun ? Comment se situe-t-on dans le collectif ? À partir du vécu des stagiaires, il s'agit de faire un état des lieux sur le fonctionnement de la structure et de réfléchir aux pistes d'amélioration. Cette formation-action se déroule en 2 modules avec un travail intersession pour mettre en œuvre les améliorations de fonctionnement attendues par les stagiaires. Session de 2 x 2 jours.

« **Journée découverte de Gasel** »

« **Approfondir ses compétences sur Gasel** »

« **Gestion et analyse financière** »



Erratum

Les lecteurs attentifs auront noté l'absence de Fabrice Boullemant dans le trombinoscope paru dans la Gazette n°1. Toutes nos excuses à Fabrice (qui participe bien sûr au Conseil Syndical) pour cette erreur. Vous retrouverez le trombinoscope au complet très bientôt.



Combien vous coûte la CSG ?

Les pensions de retraite sont assujetties à la **CSG** (contribution sociale généralisée), à la **CRDS** (contribution au remboursement de la dette sociale) et à la **CASA** (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie). En principe, la retraite perçue en 2024 sera amputée de **8,3 % de CSG**, de 0,5 % de CRDS et de 0,3 % de CASA. Mais on peut bénéficier d'un taux de CSG plus bas, voire d'une exonération de tout ou partie de ces contributions sociales, sous certaines conditions.

Le taux de la CSG applicable sur la pension de retraite en 2024 dépendra du **revenu fiscal de référence (RFR)** du foyer fiscal en 2022 - inscrit sur l'avis d'imposition 2023.

Par exemple, pour un foyer de 2 personnes :

- exonération de la CSG pour un RFR ≤ 18 760 €
- taux de 3,8 % pour un RFR compris entre 18 761 € et 24 525 €
- taux de 6,6 % pour un RFR compris entre 24 526 € et 38 059 €
- taux de 8,3 % pour un RFR > 38 059 €.



Agenda européen 2023, jour par jour

Vous vous intéressez à l'Europe ?

Suivez chaque mois l'actualité européenne mise à jour par son auteur, Jean-Pierre Moussy sur le **site de l'UCR** : <https://www.cfdt-retraités.fr/Agenda-europeen-2023-jour-par-jour>

Les événements sont présentés en ordre chronologique inverse. Ce document reste une référence permanente aux faits passés que l'on recherche.

Développement de l'UTR 65

La commission développement a participé à 2 jours de formation « Structurer le développement » en octobre dernier, organisés par l'URR. Suite à ces 2 jours, nous avons établi un plan de développement de 2024 à 2026 avec 4 objectifs :

- ◆ **Structurer l'UTR.**
- ◆ **Augmenter les transferts d'adhérents des syndicats professionnels à l'UTR 65 de 3%.**
- ◆ **Fidéliser les adhérents CFDT.**
- ◆ **L'adhésion grand public.**

Ces 4 objectifs seront déclinés ensuite en différentes actions comme par exemple :

- ◆ **Pour structurer l'UTR** : Formation Prendre sa place dans la CFDT, Structurer une équipe syndicale, réactivation et créations Union Locale des Retraités,
- ◆ **Pour augmenter les transferts d'adhérents des syndicats professionnels à l'UTR 65** : Formation Adhérent CFDT bientôt en retraite, faire connaître l'UTR ...
- ◆ **Pour la fidélisation des adhérents** : Mise en place de journées thématiques, culturelles, réunions décentralisées, ...
- ◆ **Pour l'adhésion du grand public** : tenir des stands sur les marchés, ...

- **Si vous souhaitez des informations supplémentaires et/ou participer à la formation CFDT,**
- **Si vous souhaitez participer à la mise en œuvre des actions de l'UTR 65,**

Merci de nous contacter.



Permanence juridique

Défenseurs syndicaux au service juridique de l'UD-CFDT Danielle Beauchet et Paul Coupiac sont présents tous les mardis de 14H 30 à 17H 30.

Luis Pié Penas et Marie-Christine Bois participent à une permanence juridique le jeudi après-midi à l'UD.

Accueil, écoute, analyse de la situation, réponse, action pouvant aller jusqu'aux Prud'hommes.



L'ASSECO

Permanences :

Bourse du Travail Place des droits de l'homme
65000 TARBES
Tél : 06-75-70-68-33
Le jeudi de 14h00 à 17h00

Sortie conviviale, ça vous dit ?

Nous vous proposerons une sortie d'une journée dans le courant du mois d'avril 2024. Le lieu et la thématique sont en discussion. Faites-nous connaître vos envies et votre intérêt pour cette activité qui se veut conviviale.

Médecins généralistes : combien sont-ils payés pour leurs actes ?

Contrairement à ce que l'on peut penser, il est difficile de répondre à cette question car le montant de la consultation (26,50€ aujourd'hui) s'accompagne de rémunérations forfaitaires différentes en fonction d'indicateurs. C'est pourquoi, on ne peut parler que de moyennes au niveau national. En 2021, les médecins généralistes percevaient au total un peu plus de 36 € par consultation après leur intégration.

Le forfait patientèle médecin traitant (FPMT) est calculé annuellement en fonction de la patientèle : par exemple 42 € pour les patients de 80 ans et plus hors ALD ; 70 € pour les 80 ans et plus en ALD ; 5 € de 7 à 79 ans hors ALD.

Le forfait structure (FS). Versé pour aider les médecins à organiser et à informatiser leur cabinet, le FS moyen reçu par praticien s'élève à **4 044 €** en 2022.

La rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp) du médecin traitant de l'adulte. Fondé sur 29 indicateurs, le montant moyen de la **Rosp est de 4 958 €** en 2022. La Rosp du médecin traitant **de l'enfant** s'établit en moyenne à **237 €** par médecin généraliste.

Les cotisations sociales : L'Assurance maladie prend également en charge tous les ans une partie des cotisations familiale, maladie et vieillesse des médecins généralistes installés en secteur 1 pour un montant d'environ **550 millions d'euros**.

D'après une étude de l'OCDE (2019), les médecins généralistes français gagnent en moyenne trois fois le revenu médian français, ce qui est supérieur ou égal à tous les autres pays étudiés sauf l'Allemagne et le Royaume-Uni. Les médecins spécialistes français gagnent en moyenne 5,1 fois le revenu médian français, ce qui est supérieur à tous les autres pays étudiés sauf l'Allemagne et la Belgique.

La rémunération sur objectif de santé publique est un sujet de plainte pour de nombreux médecins car elle est fondée sur l'atteinte d'objectifs chiffrés de productivité, source d'un travail administratif plus important et d'une modification des pratiques (parfois contestable du point de vue du patient). Il reste que les inégalités généralistes/spécialistes et secteur 1/autres secteurs poussent à la hausse du prix des consultations. Cependant, la rémunération n'est pas seule en cause dans le malaise des généralistes.



Accès aux soins : Baisse de remboursements des soins dentaires

Depuis le 15 octobre, les frais d'honoraires des chirurgiens-dentistes et les actes de soins dentaires sont pris en charge à hauteur de 65 % ou 55 % du tarif conventionnel de l'assurance maladie, contre 70 % actuellement. Autrement dit, le **reste à charge**, passe de 30 % à **35 % ou 45 %** pour un détartrage, le traitement d'une carie, une dévitalisation ou des soins chirurgicaux. Dans un premier temps la hausse du ticket modérateur sera prise en charge par les mutuelles, assureurs et institutions de prévoyance. Éviterons-nous une hausse des cotisations pour tous les assurés ?

En outre, malgré la hausse observée du taux de couverture, **2,5 millions de Français** sont encore **non couverts**. Parmi eux, les catégories modestes restent surreprésentées ainsi que les indépendants, les chômeurs et les inactifs. Autant de personnes pour qui cette moindre prise en charge par l'assurance maladie va entraîner une perte de pouvoir d'achat, voire un renoncement aux soins. (Notre département a un taux de pauvreté qui atteint 16 % de sa population.)

Pour l'ensemble de la population, et à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs des soins conservateurs seront **augmentés de 4 %**.

Enfin, le dispositif 100 % santé, qui a amélioré l'accès des assurés aux soins prothétiques ces dernières années est renforcé... mais il faudra attendre 2026, pour que de nouvelles prothèses soient prises en charge.



SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Guerre à outrance à Gaza : comment a-t-on pu en arriver là ? Le mot d'Henri Lourdou

Comme pour bien des situations de conflit, une bonne connaissance historique est nécessaire avant de porter tout jugement. Il faut donc remonter aux conditions de la naissance de l'État d'Israël. Depuis 1917 (Déclaration Balfour), le Royaume Uni soutient la "création d'un foyer national juif en Palestine", alors province de l'Empire ottoman. Cela répond au vœu d'un mouvement créé par Theodor HERZL, journaliste juif autrichien et correspondant à Paris, suite à l'affaire Dreyfus : le mouvement sioniste. Pour la génération juive née en Europe au début du XXe siècle et ayant fui les persécutions nazies dans les années 30, la Palestine est pratiquement la seule possibilité d'exil en raison de la fermeture des frontières étatsuniennes et américaines en général et européennes en particulier. Mais cette possibilité est entravée à partir de 1939 par la politique du mandataire britannique (désigné en 1920 par la Société Des Nations pour administrer ce territoire issu du démembrement de l'Empire ottoman en 1918) qui ferme alors les frontières suite aux révoltes des habitants palestiniens contre cette arrivée massive d'immigrants européens faisant pression sur le prix des terres. Alors que le nombre d'habitants arabes de Palestine en 1922 est évalué à 600 000, celui de la population juive est de 84 000. Entre 1929 et 1939 la Palestine accueille 250 000 immigrants juifs, dont 25% venant d'Allemagne. Cette fermeture des frontières, dans un contexte qui devient génocidaire entre 1941 et 1945, provoque une véritable guerre entre la puissance mandataire britannique et le mouvement sioniste, en particulier dans sa branche la plus radicale d'extrême-droite, l'Irgoun. La tension est à son comble après 1945. De nombreux survivants de la Shoah cherchent à rejoindre Israël. Ils sont, comble de l'abomination, parqués dans des camps à Chypre. Cette situation de violence insoutenable et d'abandon de la part du reste du monde doit être rappelée pour comprendre la suite. Car elle a nourri ce sentiment du "nous tous contre le reste du monde" qui alimente le nationalisme ethniciste juif.

Une forme de cynisme politique à base de refoulement de tout affect d'empathie envers les Palestiniens se met en place. Il en découle une situation que l'on ne peut qualifier que de coloniale. Reposant sur une inégalité des droits entre habitants d'un même territoire. Et une absence de reconnaissance du fait national palestinien qui empêche toute perspective de négociation. L'intransigeance israélienne, et la pratique constante du fait accompli dans la poursuite de la colonisation, a nourri côté palestinien un tel désespoir et un tel ressentiment que les partisans d'une solution négociée, un temps majoritaires, y sont redevenus minoritaires.

Le cercle vicieux infernal du fait colonial.

On peut le résumer me semble-t-il de la façon suivante. Le colonialisme engendre chez les colonisés humiliation et désespoir. Ceux-ci engendrent à leur tour haine et violence aveugle. Et cette haine et cette violence aveugle alimentent le racisme chez les colonisateurs. Dès lors, l'affrontement violent devient sans limites : c'est ce que nous voyons en ce moment, où les deux protagonistes s'affranchissent tous deux de toute règle de droit. Seule la voie de l'extermination réciproque reste ouverte. Or, seule la conscience politique des enjeux par les différents acteurs peut permettre de sortir de cette impasse d'une violence en miroir. Pour cela, l'intervention d'un tiers est indispensable. Ce tiers est la communauté internationale soutenue par ses règles de droit. L'Onu, et, en son sein les membres du Conseil de Sécurité ont une responsabilité écrasante. Particulièrement les États-Unis qui ont exercé 54 fois leur droit de veto pour empêcher la condamnation d'une violation du droit international par Israël !

La cotisation CFDT

Depuis votre **espace adhérent**, vous pouvez :

- Modifier vos données personnelles
- Télécharger vos attestations fiscales
- Contacter votre syndicat professionnel
- Régler la cotisation par carte et régulariser en cas de retard de règlement.

UTR 65 :
Téléphone :

07.81.38.84.65

Email :
hautespyrenees@retraites.cfdt.fr

Site local Cfdt UTR 65

<https://www.cfdt-retraites.fr/Hautes-Pyrenees>

Facebook
<https://www.facebook.com/retraitescfdt.hautespyrenees>

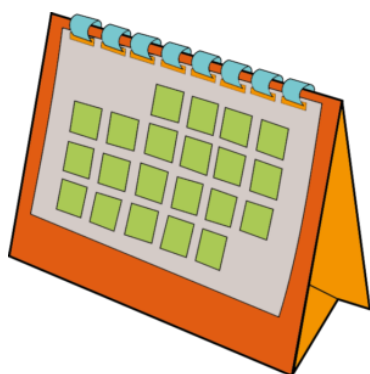
Lien Cfdt.
<https://www.cfdt.fr/portail/navigation->

Antenne CFDT à Lannemezan

Le réseau de militants et l'UD ont mis en place une antenne à Lannemezan pour répondre au plus près aux questions des adhérents et des salariés, et assurer une aide juridique.

Inaugurée en octobre, cette antenne assurera une permanence le mercredi de 15 heures à 18 heures. Les créneaux ont vocation à s'élargir en fonction des besoins.

Antenne CFDT 65, 515 rue Clémenceau à Lannemezan



Rendez-vous 2024 de l'UTR 65 :

- ◆ Bureau : 16/01 / 2024 à 9h30
- ◆ Bureau : 06/02 /2024 à 9h30
- ◆ Conseil Syndical : 27/02 /2024 à 14 h 30
- ◆ Bureau : 05/03 /2024 à 9h30
- ◆ Conseil Syndical : 26/03 / 2024 à 14h30

En région :

Conseil Syndical de l'URR :
12-13 mars 2024 à Montauban

L'UTR 65 était présente :

Conseil syndical de l'URR à Sète.

Le Conseil syndical régional s'est réuni les 28 et 29 Septembre 2023. Marinette Soler, Secrétaire Générale adjointe (UCR) en charge de notre région a fait un point sur l'actualité sociale et revendicative : salaires, pouvoir d'achat, égalité professionnelle, les négociations en cours et l'action syndicale européenne. Chaque UTR a pu présenter ses actions. Un Espace numérique de Travail est mis en place pour mutualiser les documents. Un point détaillé a été fait sur le dispositif **Réponse à la carte (RALC)** qui est destiné à répondre le plus rapidement possible aux questions des adhérents. Les échanges informels sont toujours riches. Eric Dupré et Carole Mulard représentaient l'UTR 65.

Assemblée générale de l'UTR 32 mardi 3 octobre. Thierry Trappeniers représentait notre UTR.

Proche-Orient

Des membres de l'UTR 65 ont été présents aux rassemblements place Brauhauban et place Verdun pour soutenir les camps de la paix israélien et palestinien.



Formation :

- ◆ Carole Mulard et Paul Coupiac ont participé à une formation structurer le développement les 18 et 19 octobre à Montauban.
- ◆ Eric Dupré a participé à une formation sur les Conseils de Vie Sociale et les Aidants le 13 novembre à Toulouse.
- ◆ Daniel Botter a participé à des webinaires sur des thématiques liées à la trésorerie.